

# Relevé des **AVIS**

Séance plénière du **21/1/2020**



# sommaire

Propos introductif du président	3
Saisine "Femmes et monoparentalité : un double constat d'inégalités"	
Présentation par Caroline Debouvry et Yves Bard, rapporteurs	5
Déclarations	6
Désignations	10
Déclaration sur la réforme des retraites	11
Échos dans les médias	12



## propos introductif du président

**M**es chers collègues,  
J'ai le plaisir d'ouvrir cette première séance plénière de l'année 2020. Je vous renouvelle ainsi mes meilleurs vœux à chacune et chacun d'entre vous, et je vous souhaite, en tant que CESER, une très belle année !

Je salue la venue d'un nouveau conseiller au sein de notre assemblée. Michel Chamouton nous rejoint en tant que représentant de la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat en remplacement de Bernard Barthod.

Je tiens également à saluer les autres personnes présentes :

- L'INSEE, qui nous éclaire à nouveau à l'occasion d'une plénière avec l'étude sur les franges du grand bassin parisien qui concerne au premier chef la Bourgogne-Franche-Comté, avec Christophe Basso, chef de service Études et Diffusion, accompagné de Charles Pilarski.

- Les élus du Conseil régional, Michel Neugnot, ainsi que Laëtitia Martinez qui nous rejoindra à 12h pour l'examen de la restitution de la saisine portant sur les femmes et la monoparentalité.

- Les personnes auditionnées dans le cadre de la saisine, Femmes et monoparentalité un double constat d'inégalités :

- Raphaëlle Manière, vice-présidente de la délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité au CESE,
- Solène Malaman, chargée de projet en égalité professionnelle de l'Association FETE (Femmes Égalité Emploi),

- Annick Labourey, directrice d'un relais parental ADDSEA - Enfance Famille dans le Doubs (Association départementale du Doubs de sauvegarde de l'enfant et de l'adolescent).

- Dans le cadre d'une visite de la commission sur site, d'un chantier à Dijon, je salue aussi la présence de Didier Simoncini ACI ETHICOFIL (Atelier et chantier d'insertion).

- Je remercie également Solange Vin, déléguée au CCRPA (Conseil consultatif régional des personnes accueillies et accompagnées), qui a permis le précieux recueil de la parole de femmes seules, accueillies ou accompagnées, et avec enfants.

- Pour les Conseils de développement :

- André Vacheyrou, président du Codev du Châtillonnais,

- Denis Juhe, président du Codev Bresse bourguignonne.

Je ne vais pas revenir sur l'année qui vient de s'écouler, je l'ai fait à l'occasion de la plénière du 9 décembre dernier, si ce n'est pour souligner qu'elle a été riche pour notre institution. Je vous remercie encore une fois pour votre implication !

L'année 2020 s'annonce également très dense. Elle démarre d'ailleurs en quelque sorte sur des "chapeaux de roues"... je vais y revenir. Les enjeux pour cette année 2020 sont nombreux. Il s'agit véritablement d'une année charnière qui se situe à la fin de la première partie du mandat. Le mandat a été marqué par une première année plutôt centrée sur la méthode, étape indispensable, mais rapidement suivie par les travaux et actions concrètes que j'ai souhaités pour donner une nouvelle dynamique au CESER, inscrits dans notre projet d'un CESER hors les murs...

Vous le savez, le contexte de discrédit que subissent toutes les organisations actuellement nous invite plus que jamais à devoir faire la preuve de notre utilité.

Notre légitimité en tant que représentation de la société civile est pleine et entière, mais le contexte actuel nous oblige à donner le meilleur de nous-mêmes, parfois à sortir des sentiers battus, à être innovants dans la préparation et la formulation de nos préconisations, de les porter en direction des décideurs et à suivre la façon dont elles ont été mises en œuvre, ou pas. Ainsi, l'approbation d'un rapport de saisine ou d'autosaisine en plénière est, certes, l'aboutissement d'un travail intense, la restitution de ce jour sur la monoparentalité l'illustre parfaitement et je salue et remercie ici particulièrement Yves Bard, les membres de la commission Cadre de vie-Société qu'il préside, notre chargée d'études, Sabrina Dolidze, mais aussi les autres commissions pour leurs contributions et les structures et personnes auditionnées... mais, c'est aussi et surtout, un véritable début, car c'est dans la façon dont la parole du CESER sera prise en compte que

se situe la finalité de nos travaux. Nous retrouvons ici l'importance de l'accompagnement et du suivi des préconisations.

2020 une année charnière, avec un temps de "respiration démocratique" en mars, pour les élections municipales, et la perspective prochaine des élections régionales.

Nous entrons ici dans quelque chose de nouveau, potentiellement une zone de turbulence... Il conviendra donc d'être vigilants, j'y veillerai, nous devons garder notre cap, garder la maîtrise des délais et des thèmes de nos travaux, en s'inscrivant dans notre projet, dont nous ferons le bilan à l'occasion de notre séminaire le 1<sup>er</sup> juillet au château de Chamblay, dans le Jura.

Ce projet est mis en œuvre, et nous commençons à récolter une véritable plus-value, notamment sur le terrain... à nous d'amplifier encore la dynamique, dans la seconde partie du mandat.

2020, une année qui démarre fort, avec des sollicitations diverses.

Un mot sur la concertation pour le projet de loi 3D, Décentralisation, Différenciation et Déconcentration, portée par la ministre Jacqueline Gourault, présente hier dans cette même salle dans le cadre de son déplacement en Bourgogne-Franche-Comté, après Arras et Agen. Si l'intention peut être louable, recueillir ici l'expression des besoins des territoires, les modalités ne sont pas acceptables !

Un courrier en date du 10 janvier pour une venue le 20 janvier, une proposition de contribution avant sa venue... même si la présence du CESER, auprès des élus locaux, est nécessaire en tant que représentants de la société civile organisée, je m'interroge sur la possibilité d'une vraie plus-value et d'une réelle prise en compte des remontées du terrain dans ces conditions.

Une autre sollicitation, en ce début d'année, avec ma participation à la journée du 9 janvier dernier, à Dijon, dans le cadre de la démarche intitulée "Le pacte du pouvoir de vivre". Je salue ici Joseph Battault, présent également avec d'autres conseillères et conseillers impliqués.

Cette belle initiative, qui porte 66 propositions élaborées par une cinquantaine d'organisations, se rapproche de ce qu'est le CESER, par son regroupement d'organisations de la société civile, et par sa volonté de porter auprès des décideurs des propositions concrètes.

J'ai souhaité, par mon intervention, montrer la richesse et la diversité des propositions concrètes que le CESER est en capacité de formuler au service des habitants de notre région.

La connaissance du CESER, la parole du CESER, les propositions concrètes du CESER relayées à cette occasion ont été appréciées si j'en juge par les nombreuses questions qui m'ont été posées à l'issue de mon intervention.

J'attire ici à nouveau votre attention sur votre rôle de véritable ambassadeur pour le CESER. Nos préconisations peuvent être portées, doivent être portées, par chacune et chacun d'entre vous. Et ces préconisations trouvent à s'enrichir de votre expérience ainsi que des remontées des organismes désignataires.

Enfin, une assemblée plénière supplémentaire du Conseil régional, prévue le 14 février prochain, pour examiner le 4<sup>e</sup> avenant à la Convention TER 2018-2025, ceci faisant suite aux débats en décembre 2019 qui ont conduit à un report. Les conséquences, pour le CESER, de cette assemblée plénière supplémentaire constituent d'ailleurs le premier point de l'ordre du jour de notre réunion, puisque cette plénière du Conseil régional entraîne une saisine du CESER sur l'avenant à la convention TER.

Le premier vice-président, Michel Neugnot, nous éclairera sur la LOM, Loi d'orientation des mobilités, approuvée fin 2019 et qui change considérablement les choses dans le domaine des mobilités. En fonction du temps disponible, nous pourrions avoir une rapide présentation de notre nouveau site Internet, un support de communication externe, mais aussi interne, indispensable. Je remercie ici l'équipe du pôle Communication qui a œuvré pour aboutir à ce résultat. Le cas échéant, cette présentation sera reportée à une prochaine assemblée plénière.

Le troisième point de l'ordre du jour, sera la présentation par l'INSEE de l'étude sur les territoires de frange du grand bassin parisien.

La saisine "Femmes et monoparentalité" sera enfin présentée par ses rapporteurs Caroline Debouvry et Yves Bard. Je souligne le travail remarquable qui a été mené, avec notamment un recueil de la parole des principales intéressées, à savoir des femmes en situation de monoparentalité.

Nos prochaines plénières se tiendront le 31 mars à Dijon et le 12 mai à Besançon. Une seconde rencontre des Conseils de développement se tiendra probablement début septembre.

Je vous propose de démarrer nos travaux sans tarder... Je vous remercie.

**Dominique ROY**  
Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté

## Saisine

# Femmes et monoparentalité : un double constat

**VOTE :** Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

## Présentation par Caroline Debouvry et Yves Bard, rapporteurs

### Propos introductif de Yves Bard

Monsieur le président du CESER, mon cher Dominique,

Madame la vice-présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, chère Laëtitia,

Monsieur le vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, cher Michel,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une fierté non dissimulée que Caroline et moi nous apprêtons à vous présenter le travail de la commission Cadre de vie-Société, en réponse à la lettre de saisine de madame la présidente du Conseil régional.

Le sujet est particulièrement neuf pour notre CESER puisque nous n'avions encore jamais travaillé sur ce champ comme la très grande majorité des CESER d'ailleurs.

Je tiens à saluer le travail de l'ensemble des membres de cette commission, dans un délai des plus contraints, pour être au rendez-vous aujourd'hui, sans oublier bien sûr Sabrina Dolidzé, notre chargée d'études.

Nous avons collectivement relevé ce défi et le pari est gagné, enfin vous en jugerez.

Pour pouvoir y arriver, nous avons convenu avec Laëtitia Martinez, et je l'en remercie, de scinder la saisine en deux et de nous attacher, dans un premier temps, à traiter de la monoparentalité, l'objet du jour, pour traiter de l'isolement dans un second temps. Vous devrez donc nous supporter à nouveau à cette tribune dans quelque temps...

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes, et elles sont nombreuses, qui ont contribué à ce travail par différents canaux, auditions, contributions écrites, veille documentaire, organisation d'une réunion spécifique sur cette thématique, etc.

Je ne citerai pas l'intégralité de peur d'en oublier mais je tiens néanmoins à souligner quelques temps forts (l'originalité de certaines démarches) :

- L'organisation par le Comité consultatif régional des personnes accueillies d'une journée ayant regroupé des mères en situation de monoparentalité pour qu'elles puissent exprimer leurs difficultés et partager leurs solutions. Cette journée, en période de vacances scolaires, s'est d'ailleurs déroulée en présence des enfants.
  - La visite du site d'Ethicofil en lien avec la fédération Chantier École où nous avons pu rencontrer des femmes en situation de monoparentalité et échanger librement avec elles.
  - La contribution de 3 des commissions du CESER, Formation-Recherche, Mobilités-Énergie et Économie-Emploi, qui ont analysé cette problématique au travers de leurs champs de compétence.
- Au total, près de quarante femmes de la région Bourgogne-Franche-Comté, en situation de monoparentalité, ont été interrogées.

Puisque nous vous avons, lors de la séance plénière du mois de septembre 2019, présenté un point d'étape de nos travaux, nous avons décidé de ne vous présenter aujourd'hui que les préconisations issues de nos travaux, illustrées des constats qui les ont sous-tendues. Je ne reviendrai donc pas sur la difficulté initialement rencontrée de collecte de données genrées sur ce sujet puisque vous l'avez tous en tête, l'INSEE étant opportunément venu voler à notre secours.

Vous retrouverez l'intégralité de notre démarche dans le rapport qui vous a été transmis et que vous avez lu scrupuleusement, je le sais, ce qui nous permettra d'échanger après notre présentation. Je rappellerai simplement que notre travail nous a conduit à regarder la monoparentalité au travers de différents prismes, sociétaux, économiques, organisation familiale, santé (dans une acception large telle que définie par l'OMS - Organisation mondiale de la santé, soit un état de complet bien-être physique, mental et social très au-delà de la seule absence de maladie), etc., qui sont d'ailleurs interdépendants les uns des autres comme vous vous en rendrez assez vite compte.

# Déclarations

## Claudine Guénot, au nom de la CFDT

Pour la CFDT, cet avis marquera les annales du CESER. Il rend visible des "invisibles" pour reprendre la conclusion. Avec ce terrible constat : souvent la monoparentalité c'est être femme, seule, précaire et pauvre ! Vous avez réalisé un travail remarquable, qui méritera un suivi. Pour notre part, nous recommanderons l'utilisation de cet avis dans notre organisation pour sensibiliser les équipes CFDT dans les entreprises et les mandatés dans les organismes.

La CFDT partage l'analyse et les préconisations faites dans ce rapport. Nous ferons seulement quelques remarques complémentaires :

### Sur la méthode

- **Le temps** était court, mais au final vous avez transformé cette contrainte en chance, en ciblant des priorités et en vous centrant sur l'essentiel.
- Vous avez su **clarifier la commande** avec le Conseil régional, plaçant le CESER comme un interlocuteur avec ses propres compétences. Ni service du Conseil régional, ni bureau d'étude, mais bien voix de la société civile organisée.
- Enfin vous avez instauré une **démarche participative** d'écoute des principales intéressées.

### Sur les préconisations

L'avis s'adresse au Conseil régional en tant qu'employeur mais pour la CFDT **cette partie s'adresse à l'ensemble des employeurs** et la présence de leurs organisations au sein de notre assemblée est l'occasion pour eux de prendre des engagements.

L'avis indique clairement que : "ce n'est pas la **monoparentalité qui rend pauvre mais le fait d'être une femme**. C'est la problématique de l'emploi qui est en cause et ses inégalités entre femmes et hommes qui rendent ces dernières particulièrement fragiles lors de leur entrée en monoparentalité". Il y a donc là une véritable action à mener dans toutes les entreprises.

L'avis propose **la création de crèches** spécifiques Conseil régional et évoque des crèches inter-structures. L'augmentation des lieux d'accueil des enfants offrant des adaptations aux horaires atypiques et accessibles financièrement s'avère indispensable. Pour la CFDT, l'urgence est bien dans cette création de crèches inter-structures ou inter-entreprises pour s'inscrire dans une solidarité territoriale et aussi pour que tous les agents répartis sur l'ensemble du territoire puissent en bénéficier. Enfin la CFDT est inquiète à l'heure où le gouvernement veut encore simplifier les normes dans les EAJE (Établissements d'accueil du jeune enfant) d'où la contestation du collectif pas de Bébé à la Consigne regroupant syndicats et associations.

**En termes d'habitat**, on pourrait dire bien logé, bien intégré. Il est important de favoriser les expérimentations, il serait intéressant de penser un habitat social participatif permettant de développer de nouvelles solidarités et peut-être une prise en charge plus collective des enfants grandissant dans des familles monoparentales

**Sur la mobilité**, nous pouvons reprendre la préconisation du CESER qui propose que le dispositif "Ticket mobilité" soit accessible à tous les salariés sans condition d'ancienneté qui désavantage les emplois précaires.

La recommandation que la CFDT partage, **de renforcement du rôle des conseillers en orientation professionnelle** dans le domaine de l'accompagnement social va nécessiter la mise en place d'une coopération avec d'autres collectivités (en particulier les départements). Il est nécessaire de sortir des politiques cloisonnées, la formation et l'emploi d'un côté, le social de l'autre.

Enfin, un sujet n'est pas abordé. Les femmes en situation de monoparentalité sont celles qui subissent le plus **l'injustice du système actuel de retraites**. Les carrières hachées, avec faibles revenus ont des conséquences graves sur le montant de leurs pensions. C'est pour cela que la CFDT souhaite faire évoluer le système actuel pour plus de justice.

La CFDT votera cet avis.

## Marie-Odile Coulet, au nom de la CGT

La délégation CGT se félicite du travail réalisé par la commission, dans un temps très contraint. C'est l'occasion de rappeler que 6 mois de délai pour travailler sereinement une saisine de cette importance, ce n'est pas suffisant.

Nous approuvons l'essentiel des préconisations du rapport.

Nous tenons à pointer quelques éléments particuliers :

- Questionner la monoparentalité et les femmes, c'est aussi questionner leur situation économique. L'étude montre très bien que trop souvent monoparentalité rime avec pauvreté, voire exclusion, pour les femmes. Vouloir agir implique donc de regarder et de faire évoluer la situation des femmes dans le travail, car c'est essentiellement du travail que chacune tire son revenu ou devrait pouvoir le faire pour vivre dignement. Or, les femmes sont les plus concernées par les temps partiels, la précarité, les bas salaires. La situation qui en découle c'est une inégalité salariale en la défaveur des femmes. Les employeurs, publics et surtout privés, en sont les premiers responsables. La première loi sur le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes date de 1972, presque 50 ans ! Depuis, ont été promulguées de nombreuses lois destinées à améliorer l'égalité professionnelle dans la vie entre les femmes et les hommes et pour autant, ces inégalités perdurent. Il y a donc urgence à faire respecter partout la loi : à travail de valeur égale, salaire égal.
- Il y a aussi urgence à faire évoluer l'organisation du travail et le management pour faire en sorte que la monoparentalité ne soit pas une galère des temps de la vie pour chacune et chacun, mais c'est d'autant plus nécessaire pour les femmes puisqu'elles assurent 75% des tâches domestiques et responsabilités parentales et représentent 80% des familles en situation de monoparentalité. L'avis donne quelques pistes à mettre en œuvre. Un vrai dialogue, la négociation d'accords relatifs à l'égalité dans les entreprises (même dans les moins de 50 salariés où ils ne sont pas obligatoires) devraient aussi le permettre.
- Pour une analyse fine, il est nécessaire d'avoir dans tous les domaines des informations générées, que ce soit dans les diagnostics, dans les projets, dans les études d'impact...
- Nous nous félicitons de la volonté du Conseil régional de créer en région un Haut Conseil Territorial à l'Égalité entre les femmes et les hommes. Nous souhaitons qu'il se mette en place rapidement, avec des moyens et qu'il associe l'ensemble des acteurs.
- Pour beaucoup de citoyens et citoyennes mais particulièrement pour les femmes en situation monoparentale, il y a la double peine du nonaccès à leurs droits par méconnaissance mais aussi du fait de l'éloignement des services publics, et cela engendre un véritable parcours du combattant et de la combattante pour faire appliquer et respecter ses droits. D'où l'importance d'avoir des services publics partout sur le territoire. La CGT revendique le maintien des accueils spécialisés de chaque service public partout. Mais là où ce n'est pas possible, ou s'ils ont disparu, il faut des accueils de qualité à la hauteur des besoins de la population. Les maisons "France Services" peuvent être cette réponse à condition qu'elles se mettent en place réellement partout, avec du personnel en nombre suffisant, du personnel compétent issu des différentes fonctions publiques et services, et pas seulement un accueil généraliste ou "low cost".
- La CGT estime nécessaire que la Région puisse mettre des conditions aux aides qu'elle attribue aux entreprises et services. Il existe des éco-conditionnalités (respect de l'environnement), des socio-conditionnalités (respect des droits sociaux), il faut une éga-conditionnalité, pour le respect de l'égalité Femmes/Hommes. La Région doit mettre ce type de clause dans ses appels d'offres comme le rappelle la loi du 4 août 2014. C'est un des moyens pour sensibiliser sur le sujet.

La CGT votera le rapport de saisine.

### **Sandrine Carrette, au nom de la FSU**

Madame la vice-présidente, monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers, La FSU se félicite de la qualité et de la richesse de cet avis. En effet, celui-ci met en exergue une situation alarmante voire gravissime en termes d'augmentation des inégalités notamment vis-à-vis des femmes en situation de monoparentalité, situation que nombre d'associations et organisations dénoncent depuis des mois.

Pour autant, là où l'État, malgré les grands effets d'annonce de l'Exécutif, se désengage et précarise encore plus fortement ce public, la Région Bourgogne-Franche-Comté doit s'emparer de cet avis et, au-delà des préconisations qu'il comporte, transformer celles-ci en actions concrètes ainsi qu'en une véritable politique régionale volontariste et engagée au profit des femmes en situation de monoparentalité et des personnes dont elles ont la charge dans notre région.

La FSU votera l'avis.

## **Michel Burdin, au nom des parents d'élèves et particulièrement de la FCPE**

Avec le développement rapide de la monoparentalité, nous avons affaire à un véritable phénomène de société, comme le souligne à juste titre la commission.

Dans un premier temps, je veux rendre hommage au travail considérable de la commission : nous avons là un large panorama de tous les impacts de la monoparentalité, et notamment de toutes les vulnérabilités qu'elle engendre.

Dans un deuxième temps, je voudrais indiquer quelques lacunes, d'autant que nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour lire ce document.

Je signale en particulier, au stade des constats, le chapitre : "Des impacts sur les enfants" mériterait d'être beaucoup plus étoffé.

Dans le chapitre sur les préconisations, la division en 4 grandes catégories de "cibles" pour la mise en œuvre de ces préconisations, me paraît tout-à-fait pertinente, mais il y en a que je ne trouve pas, ou que je ne retrouve pas.

*Quelques exemples*

- Dans la 2<sup>e</sup> partie - LE CRBFC EN TANT QUE DÉCIDEUR

Au sujet du transport scolaire (compétence du Conseil régional), la commission Mobilités-Énergie avait émis un souhait que je reformule de mémoire : faire en sorte que le ramassage scolaire s'adapte à chaque situation particulière. Par exemple, les enfants qui sont gardés par un grand-parent ou par une assistante maternelle qui n'habite pas au même endroit que le domicile, ou bien prendre en compte la situation de la garde alternée quand les enfants sont les semaines paires chez la mère et les semaines impaires chez le père, etc.

- Dans la quatrième partie - AUTRES INSTITUTIONS

Je m'étonne de ne pas trouver l'Éducation nationale parmi ces institutions, avec deux exemples :  
- Mieux former les futurs enseignants (ou les enseignants actuels) à la prise en compte de la monoparentalité.

- Lancer le débat sur le thème : faut-il créer de nouveaux internats pour le niveau collège, et n'en faudrait-il pas pour le niveau primaire ?

- Mais il y en aurait beaucoup d'autres.

- Enfin, dans la bibliographie :

J'avais fait parvenir deux documents, l'un ayant pour titre : "Comment s'exerce l'autorité parentale lorsque les parents sont séparés ?", et l'autre, qui éclaire le premier intitulé : "L'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire". Compte tenu de leur proximité avec le sujet, je m'étonne de leur absence.

- En conclusion, je regrette ces lacunes, et je m'interroge sur nos méthodes de travail en raison de ces pertes en ligne

Mais ces quelques critiques, que je veux constructives, ne m'empêcheront pas de voter le rapport, et de considérer ce vote comme un encouragement à la commission à aller plus loin et à assurer un suivi des préconisations.

## **Jean-François Dugourd, en tant que personnalité qualifiée Environnement et développement durable**

Merci tout d'abord pour ce travail qui relaye vers un public élargi et aux conseillers que nous sommes, un sujet majeur sur la place des femmes au travers des évolutions de la structuration familiale.

Sur l'absolue nécessité qui en découle de faire évoluer nos regards, d'abandonner toute stigmatisation et de faire que les préjugés soient combattus.

Ces travaux doivent être diffusés largement aux entreprises, aux élus, notamment aux maires et élus communaux, souvent au plus près des situations, sans oublier qu'ils ne seront plus les mêmes fin mars 2020.

Résidant en rural depuis toujours, j'apprécie le chapitre sur les vulnérabilités plurielles qui s'entrecroisent au sein des territoires ruraux.

Je constate cependant de ma petite lorgnette d' élu communal, que non seulement elles s'entrecroisent, mais qu'en plus, elles se combinent et souvent s'additionnent. Le regard collectif, les qualifications liées au statut social et à son évolution, auxquels s'ajoutent en cascade les problèmes de logement, de mobilité, d'accès aux modes de garde, aux cantines scolaires... additionnent ces vulnérabilités.

Il y a en milieu rural très peu de logements adaptés à ces évolutions familiales, ni pour les familles monoparentales et peut-être encore moins pour les familles recomposées (offres de location, tarifs des loyers, logements précaires et sur-occupés...).

De source INSEE<sup>1</sup>, relayée par plusieurs articles récemment publiés :

- 20% des enfants de Bourgogne-Franche-Comté vivent en 2018 au sein d'une famille monoparentale,

- 12% vivent au sein de familles recomposées et ce phénomène va, à l'avenir, s'amplifier.

Pour la suite du travail annoncée sous l'angle de l'isolement des femmes, il serait sans doute judicieux d'ajouter une analyse et des préconisations sur ces évolutions de la structuration familiale, de la précarisation qu'elles engendrent notamment au sein des territoires ruraux et de corrélérer d'une analyse sur la situation et sur l'évolution du rôle tenu par les femmes au sein de ces familles recomposées.

### **Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC**

À titre personnel, je retiens de cette saisine, le rôle essentiel que jouent une fois encore les associations. Cela m'amène à faire le lien avec les réflexions conduites au sein du 3<sup>e</sup> collège, notamment celle de s'interroger sur la nécessaire évolution de la relation entre collectivités et associations.

Ce travail met par ailleurs l'accent sur la responsabilité sociale et sociétale des entreprises à l'échelle d'un territoire. La création de crèche au sein d'entreprise est une réponse à cette responsabilité, l'exemple de la société Delfingen a été cité, on peut de même rapporter l'initiative de l'entreprise SIS qui a créé une crèche qui offre quelques possibilités d'accueil d'enfants dont les mères ne sont pas salariées de l'entreprise.

Bravo pour ce travail !

### **Anne Schwerdorffer, au nom de l'USH**

(Déclaration lue par Françoise Bévalot)

Ayant reçu procuration d'Anne Schwerdorffer, il me revient de faire part de sa réflexion, une réflexion qui vient en complément des travaux présentés et auxquels Anne a contribué, une réflexion inspirée par les événements de fin d'année qui ont eu lieu sur le quartier de Planoise à Besançon.

Ces événements liés au trafic de stupéfiants conduisent à prendre la mesure des conséquences, des réalités et des tentations auxquelles sont exposés des jeunes voire des jeunes enfants. Dans le cadre du travail présenté aujourd'hui, Anne souhaite attirer l'attention sur ce sujet particulier et évoquer le dispositif "Cité éducative".

Les Cités éducatives<sup>2</sup> sont un dispositif né à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Elles visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. C'est un dispositif qui peut être le bienvenu pour les femmes en situation de monoparentalité et vivant en QPV (Quartier prioritaire de la ville) qui ne sont pas toujours présentes aux côtés de leurs enfants.

---

(1) INSEE FLASH BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ n°98 paru le 14/01/2020.

(2) Besançon vient d'être labellisée Cité éducative.



## Désignations

- d'un représentant à la Commission de la formation et de la vie universitaire à l'UFC

**Jean-Marie VERNET est désigné à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).**

- d'un représentant à la Commission de la Recherche à l'UFC

**Claudine ORSACZEK est désignée à l'unanimité.**

# Déclaration sur la réforme des retraites

## **Denise PAUL, au nom des syndicats CGT, FO, CFE-CGC, FSU, Solidaires, UNSA et UNEF**

La mobilisation contre la réforme des retraites continue partout.

Malgré les annonces du premier ministre et après plus de 6 semaines d'un mouvement social inédit, dont nous nous félicitons, la population soutient toujours majoritairement la mobilisation contre ce projet absurde et injuste (60% de soutien, au baromètre Harris Interactive du 14 janvier). La communication gouvernementale visant à nous expliquer à nouveau que ce projet est "juste et simple" se heurte à une opinion publique qui voit bien qu'il s'agit de nous faire travailler plus longtemps pour des pensions plus basses.

Majoritaires ensemble, les organisations syndicales CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA et UNEF ainsi que plusieurs organisations étudiantes et lycéennes exigent le maintien des régimes de retraite existants par répartition solidaire et intergénérationnelle, fondés sur un système par annuités.

L'intersyndicale porte des propositions pour améliorer les droits de toutes et tous dans le régime de retraite actuel : s'appuyer sur les richesses créées par le travail, augmenter les salaires dans le privé et les rémunérations dans le public, mettre en oeuvre immédiatement l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, développer l'emploi stable, mettre fin à la précarité particulièrement de la jeunesse et prendre en compte les années d'études. Les plateformes numériques doivent être soumises à cotisation. Nous exigeons la fin ou la compensation des exonérations patronales, la réorientation des crédits d'impôts aux entreprises vers le régime des retraites et l'élargissement de l'assiette de cotisations afin d'inclure tous les travailleurs.euses dans le régime par répartition et d'éviter toute ouverture à la capitalisation.

Il est indispensable de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, et nous voulons l'instauration d'une contribution sociale sur les revenus du capital.

C'est pourquoi les organisations syndicales CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA et UNEF, soutiennent les décisions prises de tenir des assemblées générales, de poursuivre la grève là où les salarié.es le décident.

Elles soutiennent les actions de grève et de convergences interprofessionnelles sur tout le territoire, les 22 et 23 janvier, et du vendredi 24 janvier 2020, date du conseil des ministres qui devrait examiner le projet de loi, annoncé comme une journée massive de grève et de manifestation interprofessionnelle.

**SOCIAL** ■ Le Ceser saisi pour réfléchir aux aides à apporter aux mères isolées

## Monoparentalité : que peut la région ?

L'étude publiée en 2019 par l'Insee Bourgogne-Franche-Comté le montrait : un quart des familles avec enfant(s) passe sous le seuil de pauvreté quand les parents se séparent.

Les familles monoparentales sont devenues si nombreuses (*notre édition de samedi*) que la présidente du Conseil régional a saisi le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser). Son objectif : qu'il lui apporte des idées qu'elle pourrait traduire sous forme d'aides nouvelles. Sa cible : les femmes qui, dans 80 % des cas, sont le chef de la famille monoparentale.

« La charge mentale des femmes seules a des conséquences sur la vie sociale et sur leur santé », souligne Yves Bard, l'un des deux rapporteurs de l'avis du Ceser. « Certaines sont à la limite du burn out. » Le Ceser préconise de développer des aides ciblées



**SOLUTIONS.** Comment libérer du temps aux mères célibataires ? PHOTO D'ILLUSTRATION THOMAS JOUHANNAUD

(sous conditions de ressources) sur tous les dispositifs qui permettraient aux mères de « libérer du temps » (nécessaire, de

plus, pour accéder à l'emploi) : la restauration scolaire et les internats, les structures relais qui permettent aux parents isolés

d'avoir « un lieu de répit, de quelques heures à un mois », les crèches interentreprises pour éviter que les femmes ne renoncent (comme « c'est souvent le cas ») à un emploi pour un problème de garde...

### Déficit d'intégration

Leur situation financière difficile amène fréquemment les mères à renoncer aux loisirs, constate également le Ceser. Conséquence : les femmes et leurs enfants sont peu intégrés à la vie locale. Ce n'est pas sans effets sur leur bien-être. « La prévalence des tentatives de suicide est plus importante chez les adolescents de 17 ans issus de familles monoparentales », relève Yves Bard. Le Ceser préconise, en réponse, « des aides spécifiques » pour financer l'accès aux activités culturelles et sportives. ■

Alexandra Caccivio



## Conseil économique, social et environnemental

### Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex  
Tél. 03 81 61 62 90 | Fax 03 81 82 83 03

### Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex  
Tél. 03 80 44 34 32 | Fax 03 80 44 33 09



[www.ceser.bourgognefranche-comte.fr](http://www.ceser.bourgognefranche-comte.fr)